

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

## A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

## A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

## JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

## BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

## A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

## A PARIS,

chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juillet 1873.

## Bulletin politique.

On écrit de Versailles, le 26 juillet :

L'Assemblée est arrivée à la fin de son or-  
dre du jour sans incident digne d'être noté,  
autre que celui qui s'est produit à l'occasion  
de la fameuse fresque de la Magliana. Les  
critiques n'ont pas été épargnées à cette cou-  
teuse bétise de M. Thiers.

M. Waddington, le ministre de la der-  
nière heure, a plaidé modestement les cir-  
constances atténuantes.

M. Buisson a protesté énergiquement au  
nom de tous ceux qui ont véritablement le  
goût et le sens du beau.

M. Jules Simon, mis dans la nécessité de  
répondre, l'a fait en digne inventeur du  
musée des copies. Il s'est glorifié hautement  
et à plusieurs reprises d'avoir été le minist-  
re de M. Thiers. On en a ri, mais, en  
somme, S. Exc. 606 n'a pas tort quand il se  
félicite de s'être trouvé en bonne compagnie,  
lui qui a été le collègue de M. de Larcy, de  
M. de Goulard, de M. Teisserenc de Bort,  
etc... Par exemple, aucun de ces messieurs  
n'osera jamais se flatter d'avoir été le collè-  
gue de M. Jules Simon.

L'ex-ministre s'abrite derrière l'autorité  
de M. Vitet, dont il cite certaines paroles  
qui ne seront pas démenties, puisque M. Vi-  
tet est mort.

M. de Rainneville constate les faits :

1° La fresque n'est pas de la main de Ra-  
phaël : c'est un fait notoire admis aujour-  
d'hui par quiconque n'a pas intérêt à nier  
l'évidence ;

2° Elle a été payée 4,000 scudi, c'est-à-  
dire un peu moins de 5,500 fr.

Donc, M. Thiers, en la payant 206,500 fr.,  
a procuré aux vendeurs un bénéfice d'un peu  
plus de 200,000 fr. C'est un joli denier, qui  
paraît plus joli encore quand on songe que  
le surintendant des beaux-arts, sous l'em-  
pire, alors que la France était riche et prospère,  
a refusé d'en donner 50,000 fr.

Après un débat dont la conclusion natu-  
relle aurait été de laisser pour compte à  
l'ex-président la fresque si mal achetée, on  
a voté à une forte majorité que le trésor fer-  
rait encore les frais de cette malencontreuse  
opération, comme de tant d'autres.

Contrairement à la résolution prise par  
elle de se proroger à partir d'aujourd'hui,  
l'Assemblée siégera encore lundi et les jours  
suivants, jusqu'à ce qu'elle ait discuté et voté  
sur les traités de commerce et la surtaxe de  
pavillon. Elle a décidé qu'aucune autre ques-  
tion ne serait plus portée à son ordre du  
jour.

La discussion sur les aumôneries mili-  
taires et l'érection de l'église à Montmartre  
nous a donné un spectacle éclatant de la  
lutte qui caractérise notre époque, lutte en-  
tre la foi et l'incrédulité.

Celle-ci se distingue, de nos jours, par  
l'absence complète d'esprit, de goût et de  
science. Quelle bestialité dans les interrup-  
tions de la gauche au milieu des débats qui  
touchent à la religion !

M. Buffet a stigmatisé avec une juste sé-  
vérité le langage inepte des députés de la  
gauche. M. Tolain n'a pas hésité à se faire  
le plaignant de M. de Bismark, en lui emprun-

tant les mots d'*Internationale noire* appliqués  
aux membres de l'Eglise catholique

Notez bien que M. de Bismark, dans sa  
persécution contre les institutions catholi-  
ques, n'a pas de plus fidèles alliés que les  
juifs, les protestants et les radicaux libres-  
penseurs de notre pays.

Mais à côté de ces hideuses manifesta-  
tions de mécréants, jamais la France, dans  
ses Assemblées publiques, même sous la  
Restauration, n'a entendu d'aussi magnifi-  
ques et plus consolants accents de foi que  
ceux qui, dans ces derniers jours, ont hon-  
oré notre tribune par l'organe de MM. de  
Belcastel, Chesnelong, Depeyre, Lucien  
Brun, les généraux Robert et Pellissier et  
M. Cazenove de Pradines.

Le correspondant versaillais du *Journal  
des Débats* lui-même est obligé de rendre hom-  
mage à la supériorité morale et intellectuelle  
du langage tenu par l'orateur de la droite.  
Voici comment s'exprime le correspondant  
des *Débats* :

« Les amis de M. Cazenove de Pradines  
ont repoussé sa proposition, mais ses enne-  
mis politiques eux-mêmes ont été touchés  
de l'accent convaincu et profond avec lequel  
il l'a présentée.

» Après tout, on nous pardonnera le  
terme, M. Tolain avait parlé en loustic qui  
se croit un Voltaire, et il avait blessé des  
sentiments respectables.

» M. Cazenove de Pradines est monté à  
la tribune avec un bras mutilé qu'il a perdu  
sur le champ de bataille de Patay, en com-  
battant sous un drapeau qui portait l'image  
du Sacré-Cœur : cela fait une différence.

» L'Assemblée l'a si bien compris que  
tout entière, droite et gauche, elle a écouté  
M. Cazenove de Pradines en silence, et la  
gauche même a crié : Voilà au moins qui  
est franc et loyal ! M. Cazenove de Pradines  
était dans le faux ; mais pendant cinq minu-  
tes il a été éloquent, de cette éloquence qui  
vient du cœur, chose rare, même dans une  
Assemblée de 750 membres. »

## Chronique générale.

La commission de permanence se réunira  
le jeudi ; la première réunion aura lieu le 7  
août.

On écrit de Vienne à la *Gazette de Magde-  
bourg*, 18 juillet :

Le maréchal de Mac-Mahon a écrit à  
l'empereur d'Autriche qu'il est très-recon-  
naissant de l'invitation que lui a faite Sa  
Majesté de visiter l'Exposition universelle,  
mais qu'en aucun cas il ne pourrait répon-  
dre à cette invitation que lorsque le dernier  
soldat prussien aura quitté le sol français.

On écrit de Versailles, le 27 juillet, à  
l'*Agence Havas* :

L'empereur d'Allemagne a écrit une lettre  
à M. de Saint-Vallier pour le remercier des  
soins qui ont été donnés, à Sedan, aux sol-  
dats allemands frappés d'insolation.

On annonce comme certain le départ de  
M. Henri Rochefort par le premier bateau  
qui transportera des condamnés dans la  
Nouvelle-Calédonie.

Il n'est pas question d'un voyage du ma-  
réchal Président dans les départements de  
l'Est.

On assure que M. Thiers ira faire un  
voyage en Suisse après la prorogation de  
l'Assemblée.

Samedi, à une heure, a été célébré, à la  
chapelle du château de Versailles, un salut  
solennel pour remercier Dieu d'avoir pro-  
tégé l'Assemblée pendant la session qui va  
se clore. L'assistance était nombreuse. On y  
remarquait même plusieurs députés de la  
gauche.

Quelques journaux ont annoncé que M.  
Fournier, notre ambassadeur près Victor-  
Emmanuel, ne retournerait pas à Rome.  
Alors les journaux italiens ont pris prétexte  
pour exciter les esprits contre la France et le  
gouvernement français.

On lit dans l'*Ordre* :

On parle, depuis quelques jours, d'une  
circulaire adressée à tous les préfets, sous-  
préfets, secrétaires-généraux, magistrats et  
autres, que le gouvernement actuel a rendus  
à la vie privée, pour les engager à constituer  
une association que, faute d'un autre nom,  
nous désignerons sous celui de « Révoqués  
du 24 mai. »

On invite fortement « les victimes de la  
réaction » à mettre en commun leurs efforts  
« pour sauver la République » (lisez : pour  
reconquérir les places dont on les a délogés).

On ajoute que, par quelques côtés, ladite  
circulaire contient certaines excitations pré-  
vues par la loi, et qu'elle a été renvoyée au  
parquet.

Le conseil d'Etat vient d'adopter un avis  
de principe qui modifie la jurisprudence an-  
térieure et qui reconnaît à tous les établis-  
sements ecclésiastiques (fabriques ou consis-  
toires, cures et évêchés) la capacité de  
recevoir des donations ou des legs à charge  
de fonder ou d'entretenir des écoles.

Cet avis important, sur lequel nous re-  
viendrons, a été rendu, nous assure-t-on, à  
la presque unanimité des voix du conseil et  
sur les conclusions conformes du ministre  
de l'intérieur et du ministre de l'instruction  
publique et des cultes.

M. Jules Simon, avant M. Batbie, avait,  
— il faut lui rendre cette justice, — émis  
une opinion très-énergique dans le sens du  
droit des établissements ecclésiastiques. M.  
Guizot, quand il était ministre de l'instruc-  
tion publique, en 1837, s'était prononcé  
dans le même sens, mais son avis n'avait  
point alors prévalu devant le conseil d'Etat.

Un portrait de M. Tolain, dans *Paris-Journal* :

M. Tolain est un bourgeois qui se dit ouvrier,  
un ouvrier qui se dit bourgeois, selon le vent et  
suivant les circonstances. M. Tolain a été, soi-  
disant, ouvrier bijoutier. En 1863, pendant la pé-  
riode électorale, il apparut au vulgaire sous les  
espèces d'un candidat ouvrier. De 1863 à 1871, je  
doute qu'il ait ciselé d'autre bijouterie que sa can-  
didature à la députation et sorti d'autre perle que  
sa personnalité. C'est un ouvrier en ambition. Un  
artiste en élection. Le jour où un ouvrier pour de  
bon, M. Malartre, député de la Haute-Loire, un  
vrai travailleur, celui-là, montra à l'Assemblée ses  
mains marquées à l'effigie du travail et défit M.  
Tolain de produire de si énergiques pièces à con-

viction, on vit toute la distance qui sépare un  
ouvrier sérieux d'un ouvrier pour rire.

M. Tolain, dans la séance de jeudi, s'est dessin-  
nettement contre Marie Alacoque. Les jeunes gens  
du parti Tolaïn ne croient qu'aux femmes qui leur  
payent des saladiers de vin chaud et des cigares  
dans les jardins d'Italie, ou au bal de la Reine-Blan-  
che. Marie Alacoque ne leur a jamais rien payé.  
Donc ils n'y croient pas. Ce sont des positivistes.  
M. Tolain est un patriarche pour ces petits gredins  
aux accroche-cœurs irrésistibles. Ayant atteint l'âge  
où l'homme trop fort et trop beau pour travailler  
doit cependant chercher une carrière, M. Tolain  
s'est fait républicain avancé et esprit fort. Son *riatus*  
éclaire le monde. C'est le Voltaire de Belleville.

Bachaumont revient sur la visite du Shah  
à Paris, et ce qu'il raconte a du moins le  
mérite d'être amusant et de bon goût :

Un autre chapitre du voyage du Shah de  
Perse en France, qui a été fort négligé  
également, c'est la visite du roi des rois à  
M. Thiers. Le Shah ne semble avoir fait  
cette visite que pour s'assurer de visu que  
l'ex-président était sur ses jambes. En effet,  
sa première parole en débarquant à Cher-  
bourg avait été :

« — Et M. Thiers ? toujours vivant ?... »

» — Oui, sire.

» — Comment ! tombé de puis six se-  
maines et pas encore étranglé ???... »

Dans cette entrevue, M. Dufaure crut  
devoir rappeler que feu son beau-père, M.  
Amédée Jaubert, était allé en Perse et  
même, pendant je ne sais quelle insurrec-  
tion, y avait été tenu prisonnier huit mois  
dans une citerne. Cet emprisonnement  
étrange fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre  
des plus poignants dans les impressions de  
voyage de M. Jaubert.

— Seriez-vous curieux de voir la citerne  
de M. votre beau-père ? demanda en souriant  
un des membres de la suite de Nasser-ed-  
Din ?

— Comment donc ! répliqua l'ex-garde  
des sceaux, un souvenir de famille !...

Peu d'instants après, un album de pho-  
tographies était placé sous les yeux de M.  
Dufaure.

On lui montra alors une maison d'aspect  
fort présentable : la fameuse citerne de M.  
Jaubert était une bonne chambre au pre-  
mier étage avec une vue superbe.

Vous jugez si l'on se mit à rire.

Et quand on pense que c'est à cette ci-  
terne que M. Jaubert a dû, il y a quelque  
quarante ans, d'être professeur de persan  
au Collège de France, pair de France, et par  
dessus tout beau-père de M. Dufaure ! Ah !  
il faisait bon alors villégiaturer en Perse !  
Mais, c'est égal, le voyage du Shah à Paris  
ôte une fière illusion de famille à l'ex-garde  
des sceaux.

## AFFAIRE BAZAINE.

On lit dans le *Figaro*, qui donne ses ren-  
seignements comme venant « de source ab-  
solumment sûre » :

« La date de l'ouverture des débats du  
procès Bazaine est irrévocablement fixée au  
lundi 6 octobre.

» Le ministre de la guerre a signé mer-  
credi l'ordre du jugement. Hier, le général  
Pourcet, commissaire du gouvernement, a  
notifié cet ordre au maréchal. Conformé-  
ment aux termes de la loi, il lui a demandé



s'il lui avait fait choix d'un défenseur. Le maréchal a répondu qu'il avait choisi M<sup>e</sup> Lachaud.

» Le général Pourcet a immédiatement averti l'éminent avocat que le dossier était à sa disposition et qu'il pouvait en prendre communication.

» Une copie des pièces sera remise aujourd'hui à M<sup>e</sup> Lachaud. Le rapport, rédigé par le général Rivière, ne comporte pas moins de 830 pages in-8°. Il y a des dépositions de témoins qui forment des volumes. Ce sera certainement la plus énorme affaire qui, de mémoire d'homme, ait été déferée à un tribunal.

» Les membres qui composeront le conseil de guerre n'étaient pas tous désignés hier matin ; mais il est probable qu'ils le sont à l'heure où nous écrivons. On sait que le président est M. le duc d'Aumale.

» L'accusation a fait assigner plus de 250 témoins. On ne connaît pas encore exactement le nombre de ceux qui seront appelés par le maréchal.

» Le procès aura lieu dans les salles du château de Compiègne. Il durera du 6 octobre au 15 novembre environ. »

D'autre part, l'Ordre maintient que les débats commenceront le 1<sup>er</sup> septembre.

La Presse dit pouvoir affirmer qu'elle a appris d'une source absolument certaine que le maréchal Bazaine a reçu tout dernièrement une lettre autographe du prince Frédéric-Charles, lequel lui offrait de témoigner en sa faveur, mais que le maréchal a refusé.

## LE PRINCE NAPOLEON.

La Presse précise l'état légal de la question relative au prince Napoléon.

Lorsque la guerre de 1859 s'engagea, dit ce journal, le prince fut nommé commandant en chef du 5<sup>e</sup> corps, en Italie. Or, d'après la loi du 4 août 1830, tout général qui a commandé en chef devant l'ennemi est maintenu, sans limite d'âge, dans la 1<sup>re</sup> section de l'état-major général comprenant l'activité et la disponibilité.

C'est cette disponibilité que le prince Napoléon invoque pour être réintégré sur les cadres où il ne figure plus depuis la révolution du 4 septembre.

Cette situation, ajoute la Presse, est toute nouvelle et n'implique aucune assimilation avec celle qui est faite aux princes d'Orléans. M. le duc d'Aumale a obtenu successivement tous ses grades, conformément aux prescriptions de la loi de 1832 et à l'ordonnance de 1838.

Quant à M. le duc de Nemours, il a été colonel à vingt et un ans et sans avoir obtenu les grades antérieurs.

De son côté, le Soir fournit sur la même question les détails suivants :

« Le prince Napoléon est général de division en vertu de deux décrets, l'un portant la date de 1853 et l'autre de 1854. Le premier, émané directement de l'initiative de l'empereur, autorise le prince Napoléon, en sa qualité de prince de la maison impériale, à porter le titre et le grade de général de division. Le second, à la veille de la guerre de Crimée, sur la proposition du ministre de la guerre, nomme le prince Napoléon général de division, et lui confie un commandement. Le premier, que seul paraissent avoir connus les journaux qui ont parlé de cette affaire, est un décret politique, et sa valeur pourrait être contestée. Le second, est un décret absolument régulier, rendu avec toutes les formalités ordinaires, et sa légalité ne saurait être plus contestée que celle de tous les décrets impériaux qui ont nommé des généraux ou des maréchaux de France.

» Le dernier « ordre de service » du prince Napoléon, qui lui confie une mission en Italie, est daté d'août 1870 et signé du maréchal de Mac-Mahon, commandant en chef de l'armée de Châlons.

» Donc, le prince est général de division. Son titre ne pourrait lui être enlevé que par un décret du Président de la République rendu en conseil d'Etat : jamais un tel décret n'a été rendu, seulement l'annuaire militaire de 1873 a omis son nom. C'est cette omission dont le prince demande la rectification au maréchal de Mac-Mahon.

» La question sera vraisemblablement portée par le maréchal au conseil des ministres ; mais la solution ne paraît pas pouvoir souffrir de difficultés. »

## L'ÉVACUATION.

On lit dans une correspondance de Paris-Journal du 25 juillet :

L'évacuation se produit à Sedan avec beaucoup plus de calme qu'à Charleville : le spectacle de cette ville tout illuminée et pavée de feu est vraiment très-beau. La population tout entière est dans les rues, car depuis ce matin, il est impossible de trouver un magasin ouvert, tout le monde est à la joie que cause l'évacuation, car la délivrance est doublement heureuse pour cette ville de Sedan, si cruellement éprouvée.

La place principale de la ville est la place Turenne. Là, les obus tombaient comme grêle dans la funeste journée du 1<sup>er</sup> septembre, et les maisons portent encore les traces du bombardement.

Aujourd'hui, un cordon de feu court le long des maisons, une joyeuse musique se fait entendre au pied de la statue et devant la mairie, et dans la foule qui couvre la place et se répand dans les rues voisines brillent des lanternes vénitienes portées au bout d'un long bâton.

On rit, on chante, et dans un coin quelques enfants dansent un quadrille.

N'allez pas croire, cependant, qu'il y ait désordre ou tumulte : nous sommes ici cinq ou six journalistes, et notre avis est qu'à Paris il y avait plus de cris et de bruit le jour des illuminations. Vous voyez qu'il s'en faut de beaucoup que l'ordre soit troublé : la ville de Sedan avait d'ailleurs donné assez de preuves de sagesse et de patriotisme pour que l'on pût à l'avance compter que sa joie se maintiendrait dans des limites raisonnables.

A Charleville, quelques désordres ont eu lieu au moment du départ des Prussiens. Voici les détails que donne une correspondance de cette ville :

Charleville, le 25 juillet.

Vers six heures, on commença par invectiver la musique qui ne voulait pas jouer en se rendant à la gare et refusait d'exécuter les morceaux qu'une bande de forcenés voulait lui imposer.

Enlevez la musique ! hurlaient les surnommés.

Enlevez le chef ! etc., etc. Mais la gendarmerie et la police étaient là, et on n'a rien enlevé du tout.

Le concert fini, quelques cris seulement — vive la République, vive Thiers ! C'était calme.

On attendait la nuit et le départ des gendarmes, qui ne sont pas partis — heureusement.

Vers sept heures, les bandes se forment.

On commence la Marseillaise, ponctuée de cris : Vive la République ! vive Thiers ! vive Robespierre ! A bas Mac-Mahon ! Vive la Commune, etc., etc.

Vers huit heures, grâce sans doute à un mot d'ordre bien donné, plusieurs bandes viennent se fusionner et fraterniser au square de la gare.

Il commence à faire nuit.

On crie plus fort ; mais la République et M. Thiers n'ont plus une si large part dans les acclamations.

On crie : Vive Gambetta ! vive la Commune ! — A bas Beulé ! — A bas celui-ci, — A bas celui-là.

La colonne s'enfourne dans la Grande-Rue et réapparaît une demi-heure plus tard, débouchant par la rue de l'Arquebuse sur le Cours d'Orléans.

Mêmes chants, mêmes cris, redoublant d'intensité avec la nuit qui devient de plus en plus sombre.

Les gamins payés pour former l'avant-garde crient : A Mézières ! et le centre et l'arrière-garde répètent : A Mézières !

En route pour Mézières. Cela passe en faisant trembler les vitres et les gens tranquilles.

Le bruit s'éteint peu à peu. C'est maintenant à Mézières à faire connaissance avec un genre de réjouissance patriotique, dont ses habitants n'ont pas paru très-satisfaits.

A tout seigneur, tout honneur, disent les meneurs, et la cohue vient grouiller sur la place de la préfecture.

M. le préfet a donc les honneurs d'un vaporeur spécial, accompagné de quelques sifflants.

A la préfecture, la bande, coupée en deux par le chef d'escadron commandant la compagnie des Ardennes, se dirige vers la caserne des gendarmes.

La caserne est entourée de tous côtés. On crie : Pendons-les ! pendons-les ! sur l'air des *Lampions*.

Mais la porte s'ouvre, et les brailards reconnaissent qu'il y avait encore là cinq ou six gendarmes pour les recevoir et leur faire les honneurs de la caserne et du violon.

Ces cinq ou six gendarmes reconduisent les cinq ou six cents brailards jusqu'à la sortie de la ville.

Chemin faisant, ils récoltent dans les tas les plus tapageurs et les mettent en lieu sûr. Le lieutenant Davenne en cueille deux pour sa part.

Son adjoint en fait autant et chacun des gendarmes tient à honneur de ne pas rester les mains vides.

\*\*

Les perturbateurs ayant été mis à la porte de Mézières, on ferme la barrière, et la bande désorganisée rentre à Charleville un peu désappointée.

Dix heures arrivaient. Les cafés se vident ponctuellement, au son du couvre-feu, et les débris de la retraite de Mézières vont se grouper sur la place Ducale, qui présente une animation extraordinaire.

La gendarmerie et la police, massées devant la mairie, restent impassibles et calmes.

Ni les clameurs, ni les insultes, ni les provocations, n'ont l'air de les émouvoir.

A dix heures et demie, le capitaine Moriot s'avance seul et à pied au milieu de la foule, qu'il engage amicalement à se disperser.

On l'entoure, on le presse : il reçoit un coup de pied à la jambe.

Alors, le brave soldat, qui avait voulu éviter toute violence, est forcé de dégainer.

En compagnie de M. le procureur de la République, il rallie ses gendarmes qui montent à cheval.

Au moment où lui-même sautait en selle, un cri se fait entendre : « Enlevez-le ! »

C'est le criard qui est enlevé.

Les vociférations redoublent plus furibondes que jamais.

On accomplit alors la formalité des sommations : il faut enfin que force reste à la loi.

Les gendarmes ont mis le sabre à la main.

Ils opèrent une première charge, au trot, formés par quatre.

La place se vide, mais le rassemblement dispersé va former des groupes bruyants sous les arcades.

Les gendarmes n'hésitent pas : au risque de se briser avec leurs chevaux, ils s'élancent sur les dalles glissantes et contraignent la foule à s'éparpiller, chacun dans son quartier.

A ce moment, le gendarme Quentin reçoit sur la nuque un quartier de brique qui le fait chanceler sur son cheval.

L'évacuation de la place était alors complète.

Il ne s'agissait que de dégager les voies aboutissantes.

Ce fut vite fait, grâce à l'énergie des gendarmes et de la police locale, dont la vigueur, dans ce moment critique, a égalé la modération.

Quelques arrestations ont été faites.

A onze heures et demie, le calme était complet : on pouvait enfin reposer en paix.

La bande qui est allée envahir et troubler Mézières, était précédée de deux ou trois pelotons de gamins, parfaitement alignés et disciplinés, auxquels, de l'aveu desdits moutards, des messieurs avaient donné des sous.

## LE SHAH.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

Le Shah de Perse, qui devait se rendre à Rome pour y visiter Victor-Emmanuel, a renoncé à ce voyage pour des motifs qui lui font grand honneur et sont une leçon pour les souverains de l'Europe.

Nasser-ed-Din, en voyageant, questionne, examine, étudie. Or, nous apprend la Correspondance de Genève, le Shah a fini par sa-

voir ce que c'est que le Quirinal ; il a été informé qu'en y allant il blesserait Pie IX et que, de plus, quiconque habite au Quirinal ne franchit plus le seuil du Vatican.

Ceci prouve que la co-existence de deux souverains dans un pays, possible peut-être au Japon où néanmoins l'un a fini par dévorer l'autre, est impossible en Europe.

Voilà un souverain désireux de se mettre en relation avec le Pape, qui professe la plus grande admiration pour la personne de Pie IX, et qui pourtant ne peut l'approcher.

Pourquoi ? Parce que le gouvernement de Victor-Emmanuel a voulu faire de sa visite un affront à Pie IX. De peur qu'on ne le mette dans la nécessité d'offenser le Pape, le Shah ne peut aller le vénérer.

De combien d'avantages les chrétiens de la Perse vont être privés par là ! Cette entrevue aurait porté des fruits ; Victor-Emmanuel n'a pas permis qu'elle pût avoir lieu. Les catholiques persans seront frustrés de leurs espérances.

Si les italianistes s'en applaudissent comme d'un succès, ils ne doivent pas non plus perdre de vue que, seul de tous les souverains de l'Europe, Victor-Emmanuel n'aura pas pu recevoir, dans la ville qu'il nomme sa capitale, l'illustre voyageur.

Quand le Shah, cédant à ses instances, l'aura rencontré à Turin, l'histoire dira que le prétendu roi de Rome a dû renoncer à lui faire les honneurs de sa capitale. Un monarque asiatique et mahométan n'a pas consenti à y faire injure au Pape. Quelle leçon pour les souverains de l'Europe !

## L'ESPAGNE ET M. DE BISMARCK.

Samedi, le Journal de Paris publiait une note dénonçant les intrigues de la Prusse pour placer le prince de Hohenzollern sur le trône d'Espagne ; ce journal mélaît assez étrangement à cette nouvelle le nom de Santa-Cruz qui, certainement, n'y est pour rien ; mais, à part cela, l'on peut croire que la note n'était pas sans fondement ; l'Agence Havas, en effet, nous apportait une dépêche ainsi conçue :

« Madrid, 24 juillet, 3 h. 10, soir.

» La frégate prussienne *Frédéric-Charles* a pris le petit vapeur insurgé *Vigilante*, qui allait à Almeria tenter de faire proclamer l'indépendance cantonale.

» M. Galvez, député à la Constituante, et chef des insurgés de Carthagène, était à bord. »

Cette dépêche offre une véritable gravité. Si le fait qu'elle constate est exact, nous sommes en présence d'une intervention étrangère dans les affaires de la péninsule ibérique. Le pas serait d'autant plus significatif qu'il ne peut pas être coloré du prétexte de porter secours à une puissance alliée, puisque le gouvernement de Madrid n'a pas été reconnu par celui de Berlin.

D'autres raisons encore tiennent en éveil nos suspensions ; nous les tirons de la situation générale de l'Europe et de nos renseignements particuliers.

D'une part, par suite des difficultés qu'il s'est créées en prenant la direction du mouvement anticatholique et en étendant le joug de la Prusse sur des peuples désireux de garder leur autonomie, le prince de Bismarck s'est mis dans la nécessité d'établir la suprématie de l'Allemagne sur l'Europe entière, à moins de voir son œuvre, à peine commencée, courir d'inévitables dangers.

Un illustre diplomate l'a dit : On ne s'arrête pas sur une pente.

D'autre part, le « grand Prussien » a été surpris de la promptitude avec laquelle la France a levé la tête au-dessus de son effroyable naufrage.

Il nous croyait plus morts que nous ne le sommes en réalité, et son unique regret, — nous parlons d'après de bons témoignages, — est de ne pas nous avoir entièrement écrasés.

Or, cela admis — on peut l'admettre sans se livrer à de grands efforts d'imagination — il est naturel que notre implacable ennemi, nous serrant déjà, grâce à l'Italie, sur toute la longueur de notre frontière de l'Est, veuille nous menacer du haut des Pyrénées.

C'est à nous à nous préparer aux pires éventualités, et à l'Autriche et à l'Angleterre d'aviser. Le coup qui nous frapperait mettrait un terme à l'existence de l'une et anéantirait la puissance de l'autre.



Il faudrait avoir l'esprit singulièrement aveuglé pour ne pas comprendre que le lendemain du jour où l'Espagne deviendrait la vassale de la Prusse, la Hollande subirait le sort du Hanovre.

Une fois les Allemands maîtres d'Amsterdam, la bataille de Dorking serait une réalité !

## NOUVEAUX DÉTAILS

SUR LA CATASTROPHE DE RUEIL.

La Presse a publié les détails complémentaires suivants :

M. Liénard, le premier adjoint, est toujours dans le même état. Il ne va ni mieux ni plus mal.

Ce matin, il a reçu la visite de deux médecins de Paris.

Ceux-ci ont déclaré que, si un érysipèle ne se déclarait pas, le malade en échapperait probablement.

Il est impossible de donner une idée de la douleur de sa femme et de sa fille. Une dépêche a été envoyée à la fille aînée, qui est mariée et habite l'Angleterre. Il est probable qu'elle arrivera demain.

Marque, le lieutenant de pompiers, ne passera certainement pas la journée. Nous avons vu ce malheureux. Sa tête, démesurément enflée, est couverte d'une peau noirâtre, semée elle-même de taches rouges. Les lèvres sont de la grosseur du poing et toutes noires. Les yeux ont disparu. Marque est marié, père de famille et sans fortune. C'est uniquement son travail qui faisait vivre sa femme et ses enfants.

Nous avons visité encore cinq ou six autres de ces malheureux, parmi lesquels le sergent-major Bataille, et l'épicier Rocher. Ceux-là non plus ne passeront pas la journée.

Aux souffrances physiques de l'épicier Rocher, se joint un violent tourment moral. Il se reproche l'imprudence qui va coûter la vie à tant de pauvres gens ; il a demandé plusieurs fois le vénérable curé de Rueil, qui est allé le visiter.

La quête faite dans le pays, et augmentée des dons du ministre de l'intérieur et de M<sup>me</sup> de Mac-Mahon, a produit environ cinq mille francs.

M<sup>me</sup> la marquise de Chambon, femme du préfet de Seine-et-Oise, va en organiser une autre à Versailles avec le concours de plusieurs dames charitables.

Nous avons été également chercher des nouvelles de M. le lieutenant-colonel de Haye-Durand, un des premiers blessés. Son état était aussi satisfaisant que possible, et ses blessures n'inspirent aucune espèce de crainte. Il a reçu la visite de M. le général Bellot et M. le maréchal Mac-Mahon a envoyé prendre de ses nouvelles par son aide-de-camp, M. le colonel d'état-major marquis d'Abzac.

M. Harel, substitut du procureur de la République, à Versailles, est de nouveau venu ce matin, en compagnie d'un juge d'instruction, pour continuer son enquête. Il n'a pas encore pu interroger Rocher, le médecin du 104<sup>e</sup> régiment de ligne s'y étant opposé.

Tous les habitants du pays continuent à être plongés dans une consternation véritable, et cependant Rueil a un air de fête.

Hier matin, en effet, dès neuf heures, nombre de Parisiens, attirés par la curiosité, s'étaient abattus sur la ville et les environs.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Aux renseignements de la Presse, nous pouvons ajouter les suivants :

Deux des victimes : Gravel, lieutenant de pompiers, et Fauconnier, sapeur, viennent de mourir. Leurs obsèques auront lieu demain, en grande pompe, à l'église de Rueil, à 10 heures et demie.

Un condamné, subissant à la prison d'Angers sa 17<sup>e</sup> condamnation, a été trouvé, samedi, pendu dans sa cellule.

Voici une nouvelle qui sera bien accueillie par tous nos amateurs de spectacle.

Ainsi que nous en avions l'espoir, M. Henri Chantilly, l'habile et consciencieux impresario qui s'est acquis, à Saumur comme à Angers, les sympathies du public, ne tardera pas à reprendre possession de notre scène. Sa nouvelle troupe doit débiter à Saumur le deuxième dimanche du mois prochain.

Le séjour des artistes de M. Chantilly ne sera peut-être pas de longue durée ; mais nous serons heureux, toutefois, que leur présence permette aux étrangers qui nous visiteront au 15 août, et surtout à l'époque des courses et du carrousel, d'assister à de brillantes représentations théâtrales.

On parle beaucoup comme directeur du Grand-Théâtre d'Angers, pour l'hiver prochain, de M. de Joly, qui accompagnait comme organisateur des représentations la troupe Galli-Marié dans sa dernière tournée.

On craint que le nouveau directeur n'éprouve des difficultés sérieuses pour former une bonne troupe, vu l'époque avancée à laquelle la direction lui est confiée.

M<sup>me</sup> Lemoine-Cifolelli est engagée à Gand ; M. Morlet à Anvers ; M<sup>me</sup> Emma Nelly, au théâtre de Saint-Malo, dirigé par M. Guérinot.

M. Bonnesseur, directeur à Brest, a gardé avec lui M. et M<sup>me</sup> Justin Née, M. Feitlinger, et plusieurs autres artistes connus des Angevins. M. Dangon, croyons-nous, n'a pas d'engagement.

(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le *Publicateur de la Vendée* :

A la suite d'une discussion orageuse qui s'est produite mardi soir dans le sein du Conseil municipal, et d'un vote par lequel onze voix contre cinq se sont prononcées pour une subvention de 1,000 fr. à accorder à la société philharmonique à l'occasion du prochain concours musical d'Angers, M. Périer, maire de la ville de la Roche-sur-Yon, et M. Leroux, premier adjoint, ont donné tous deux leur démission des fonctions administratives qu'ils remplissaient. M. Périer a, de plus, donné sa démission de conseiller municipal.

On nous dit que plusieurs conseillers veulent suivre M. Périer dans sa retraite.

Nous ne publions que sous toutes réserves ces nouvelles, que des résolutions plus récentes pourraient avoir déjà modifiées.

M. Dufay, député de Loir-et-Cher et maire de Blois, vient de se démettre de ses fonctions municipales.

Voici la lettre qu'il a adressée au préfet de Loir-et-Cher :

« Versailles, 25 juillet 1873.

« Monsieur le préfet,

« Nommé maire de Blois par M. Thiers, alors Président de la République, sur la désignation de mes collègues du conseil municipal, j'ai cru devoir conserver ces fonctions, ou plus réellement ce titre, tant qu'il restait des doutes ou des espérances sur la ligne politique que le nouveau gouvernement se proposait de suivre.

« Aujourd'hui qu'il n'est plus permis de douter, la loyauté m'oblige à quitter un poste dans lequel je serais exposé à refuser d'exécuter ou de faire exécuter des mesures contraires à mes opinions politiques ou philosophiques, et contre lesquelles j'aurais voté à l'Assemblée nationale.

« Veuillez donc, monsieur le préfet, recevoir ma démission de maire de Blois, et la transmettre à qui de droit.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« D<sup>r</sup> DUFAY. »

MM. Chavigny et Douin, adjoints de M. Dufay, ont suivi son exemple.

Il nous plaît, dit l'*Union*, de voir des radicaux se faire ainsi justice.

Le maréchal de Mac-Mahon, sur la proposition du ministre de la guerre, a signé le décret qui nomme les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants dans l'arme de la cavalerie.

Il y a 69 capitaines en non-activité ou à

la suite et lieutenants promus au grade de capitaine, 78 sous-lieutenants ou lieutenants à la suite sont nommés lieutenants.

Dans les 77 nominations de sous-lieutenants figurent 31 sous-officiers, c'est-à-dire des adjudants et des maréchaux des logis.

Une promotion importante dans l'infanterie doit être faite prochainement.

Il ne s'agirait pas moins de 250 promotions dans le grade de capitaine.

## LES VOLONTAIRES D'UN AN.

La question suivante est de celles qui intéressent au plus haut degré les volontaires d'un an et leurs familles. Elle a été posée vendredi dernier au ministre de la guerre :

M. Haentjens adresse une question à M. le ministre de la guerre relativement à la situation des volontaires d'un an qui devaient entrer au 1<sup>er</sup> novembre sous les drapeaux et n'y sont entrés que le 10 mars, malgré l'esprit de la loi du 27 juillet 1872.

M. du Barail, ministre de la guerre. — Nous nous préoccupons beaucoup de la situation des volontaires d'un an et nous en attendons beaucoup ; nous les suivons avec sollicitude. La loi demande que les jeunes gens soient sous les drapeaux au 1<sup>er</sup> novembre, mais il a fallu des réglemens pour les corps et pour les examens. Les volontaires n'ont pu entrer au service avant le 10 mars. Ces jeunes gens appartiennent généralement aux familles aisées. On ne peut les renvoyer dans leurs familles avant l'expiration d'une année de service.

M. Haentjens voudrait qu'on pût renvoyer les jeunes gens qui ont attendu quelques mois auparavant.

M. Desjardins. — C'est à M. le ministre de l'instruction publique d'user de son droit pour donner toutes facilités relatives aux examens futurs des jeunes gens.

L'incident est vidé.

Les personnes qui voudraient souscrire aux courses de Saumur sont priées de se présenter, sans retard, soit chez M. Emile Proust, secrétaire de la Société, rue de Bordeaux, soit chez le concierge de la Mairie.

## EMPRUNT

DU

## GOVERNEMENT ÉGYPTIEN

7 0/0 1873

## EMISSION DE 1,600,000 OBLIGATIONS AU PORTEUR

Jouissance du 15 octobre 1873

Rapportant 35 fr. d'intérêts annuels Payables en OR, par semestre, les 15 avril et 15 octobre

Remboursables à 500 FRANCS, en 30 ans par tirages semestriels qui auront lieu à Londres, Le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année

LE PREMIER TIRAGE AURA LIEU LE 15 JANVIER 1874

Les Titres sortis seront payés à l'échéance du coupon qui suivra le tirage.

## PRIX D'ÉMISSION :

Ces obligations sont émises à 430 francs,

PAYABLES :

Fr. 25 » en souscrivant. . . . .	25 »
50 » lors de la répartition, du 7 au 12 août 1873, contre remise des Certificats provisoires au porteur. . . . .	50 »
50 » du 5 au 10 septembre 1873. . . . .	50 »
50 » du 5 au 10 octobre 1873, moins une bonification de 8 fr. 75 c. équivalent à 1/2 coupon. . . . .	41 25
50 » du 5 au 10 novembre 1873. . . . .	50 »
40 » du 5 au 10 décembre 1873. . . . .	40 »
40 » du 5 au 10 janvier 1874. . . . .	40 »
40 » du 5 au 10 février 1874. . . . .	40 »
40 » du 5 au 10 mars 1874. . . . .	40 »
45 » du 5 au 10 avril 1874, sur lesquels sera déduit le coupon de 17 fr. 50 cent. échéant le 15 avril 1874. . . . .	27 50

430 SOMME RÉELLE A VERSER 403 75

Avec faculté d'escompte à raison de 6 0/0 l'an, après la répartition.

Au prix de revient ci dessus, avec les termes de paiement calculés à 6 p. 0/0 et le bénéfice du remboursement AU PAIR, les Obligations rapportent 9 p. 0/0 environ.

Les Coupons d'intérêts et les Obligations sorties au tirage sont payables :

à PARIS, en OR ;  
à LONDRES, en Livres Sterling ;  
et à ALEXANDRIE,  
au cours du change sur Londres.

## GARANTIES.

Aux termes de l'article II du contrat, le Gouvernement Egyptien a déclaré garantir cet Emprunt par tous ses revenus généraux. De plus, il a déclaré affecter en garantie spéciale de cet emprunt et au service régulier des intérêts et de l'amortissement jusqu'à son complet et parfait remboursement.

1<sup>o</sup> — Tous les revenus des Chemins de fer de la Basse-Egypte, sauf l'embranchement du Chemin de fer de la Haute Egypte, qui aboutit à Tell-el-Baerout, s'élevant actuellement à 750,000 Livres Sterling par an.

2<sup>o</sup> — Les rentrées à effectuer pour l'impôt personnel et indirect, s'élevant à environ 1,000,000 Livres Sterling par an.

3<sup>o</sup> — Les rentrées de l'impôt du sel, s'élevant à environ 200,000 Livres Sterling par an.

4<sup>o</sup> — 1,000,000 Livres Sterling par an, à prendre sur les rentrées de la Moukabala (Engagements pris par les propriétaires, et garantis sur leurs immeubles pour la libération de la moitié des impôts fonciers.)

En outre, le Gouvernement Egyptien a donné spécialement en garantie dudit Emprunt tous les revenus affectés précédemment en garantie de ses autres emprunts et ce, au fur et à mesure que lesdits revenus deviendront libres par le remboursement des emprunts auxquels ils avaient été affectés.

L'Obligation Générale, spécifiant ces garanties et constituant l'engagement du Gouvernement Egyptien vis-à-vis des Porteurs sera déposée en original à la Banque d'Angleterre et en copie légalisée à Paris dans les Bureaux de MM. Oppenheim, Alberti et C<sup>ie</sup>, représentants de MM. H. Oppenheim, Neveu et C<sup>ie</sup>, d'Alexandrie, contractants de l'Emprunt.

## LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

A Paris, Londres, Alexandrie, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Genève et Constantinople.

## A PARIS

LES MARDI 29 ET MERCREDI 30 JUILLET 1873

A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, au siège social, rue de Provence, 54, et dans ses Bureaux de quartier ;

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : aux Agences de la Société générale ;

A LONDRES : à la Banque Impériale Ottomane ; et chez MM. Bischoffsheim et Goldschmidt ;

A ALEXANDRIE : à l'Anglo-Egyptian Banking Company ; — à l'Agence de la Banque Impériale Ottomane ; — à la Banque Franco-Egyptienne ; et chez MM. H. Oppenheim, Neveu et C<sup>ie</sup> ;

A AMSTERDAM..... ( Aux succursales de la BRUXELLES..... Banque de Paris ANVERS..... et des GENEVE..... Pays-Bas.

A Constantinople : à la Banque Impériale Ottomane.

LA SOUSCRIPTION sera close le 30 juillet 1873, à 4 heures du soir.

Dans le cas où le chiffre des demandes dépasserait le montant des Titres disponibles, il sera procédé à une réduction des souscriptions.

On peut souscrire par correspondance en envoyant le montant du premier versement.

## Faits divers.

Le conte suivant est doublement actuel ; d'abord parce qu'il est persan, ensuite parce qu'il y est parlé de melon.

Un des ancêtres de Nasser-ed-Din chassait, suivant l'usage asiatique, avec une portion de son armée. Il rencontre un paysan qui paraissait accablé de tristesse.

— Qu'as-tu ? lui dit-il.

— Seigneur, j'avais employé tous mes soins à faire pousser un melon que je comptais vendre très-cher ; c'était toute la ressource de ma famille : un des vôtres vient de me le prendre.

Le Shah lui promit de lui faire rendre justice.

En effet, il appela un de ses officiers. — J'ai le plus grand désir, lui dit-il, de manger du melon. Si tu m'en trouves un, je le paie mille tomans.

Celui-ci parcourut aussitôt toutes les tentes de l'armée. Après bien des pas, il rencontre enfin ce qu'il cherchait dans la tente d'un capitaine.

— Ta fortune est faite, lui dit-il, si tu veux céder ce melon pour la bouche du roi ; c'est une fantaisie qui te rapportera d'abord mille tomans.



Le capitaine, tout heureux, courut trouver le roi.

— Voilà ton esclave, dit le Shah au paysan ; dispose de lui.

Et il ordonna qu'une corde fût attachée au cou du maraudeur.

— Mille mercis, grand prince, répondit le paysan.

En même temps, il fit marcher devant lui son voleur, qui, au bout de cent pas, composa pour sa liberté en lui offrant cinq cents sequins d'or.

— J'accepte, dit l'autre.

Cinq minutes après, il retournait près du Shah pour lui raconter le marché.

— Tu t'es contenté d'un trop bas prix, répondit le souverain. La justice voulait que tu prisses tout le bien de celui qui t'avait pris tout le tien.

Nos tribunaux ne sauraient pas si bien juger.

**Dernières Nouvelles.**

L'Assemblée a adopté, sans discussion, plusieurs projets de loi d'intérêt local et trois projets de loi portant ouverture de crédits pour les travaux du lazaret de Saint-Nazaire, pour l'acquisition d'immeubles à affecter au service de l'imprimerie nationale et pour des travaux urgents à l'école polytechnique.

Après un court débat auquel prennent part MM. Clapier et Pelteureau-Villeneuve, rapporteur, on adopte le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 800,000 fr. pour les travaux de colonisation en Algérie.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion relative à l'abrogation de la surtaxe de pavillon.

Cette discussion, ainsi que celle des nouveaux traités de commerce, continuera probablement aujourd'hui et demain.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 24<sup>e</sup> fascicule, D à DÉC est en vente.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.**

N<sup>o</sup> 4587. — 26 Juillet 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le peintre Ab-Ovo. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures: L'incendie de la rue Monge; — Sir Samuel White et Lady Baker; — La sieste; — Le Paper Hunt; — La tante à succession; — Découverte d'un éléphant fossile à Durford (Gard); — L'expédition du Challenger et la vie du fond des océans. — Revue comique du mois, par Bertall. — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique.

Gravures: L'incendie des Magasins du Grand Monge, rue Monge (2 gravures). — Sir Samuel Baker, explorateur de l'Afrique centrale; — Lady Baker. — La sieste, composition et dessin de J. Millet. — Un nouveau sport: le Paper Hunt, chasse au papier. — La tante à succession, d'après

le tableau de M. Worms. — Découverte d'un éléphant fossile à Durford (Gard), 3 gravures. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — La cabine-laboratoire du Challenger, navire chargé d'explorer le fond des mers. — Echecs. — Rébus.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalescière* de Du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N<sup>o</sup> 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**Marché de Saumur du 26 juillet.**

Table with 2 columns: Grain (Wheat, Rye, Oats, etc.) and Price per unit.

**COURS DES VINS.**

Table with 2 columns: Wine Type (Coteaux de Saumur, etc.) and Price per hectoliter.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Table titled 'COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET 1873.' with multiple columns for various financial instruments and their prices.

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

Table showing departure times from Saumur to Angers.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

Table showing departure times from Saumur to Tours.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE A L'AMIABLE, BOIS**

Situés commune de Denezé, divisés en plusieurs coupes, âgées de 8, 9, 10 et 11 ans, et contenant 121 hectares 69 ares 30 centiares. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au notaire.

**A VENDRE IMMÉDIATEMENT, BELLE JUMENT GRISE**

Âgée de six ans, Taille: 1 mètre 57 centimètres. S'adresser à la Gendarmerie de Saumur. (315)

**A LOUER Présentement,**

UNE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon. S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

**A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.**

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

**A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS,**

de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Maison Centrale de Fontevault.**

**AVIS**

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations. 50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

**A VENDRE PAR LOTS, UN JARDIN**

En face de la Gare des marchandises, à Saumur. S'adresser à M. NANCEUX. (297)

**CRÉDIT FONCIER DES ÉTATS-UNIS**

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY). Le Crédit foncier des États-Unis place en ce moment la 3<sup>e</sup> série de ses obligations 6 0/0, remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1<sup>er</sup> avril dernier; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts, à raison de 8 centimes par jour, à partir du 1<sup>er</sup> avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'étranger. (303)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**Musique --- CHOUDENS --- Musique**

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

**SAUMUR**

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Wantant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

**HISTOIRES**

DU

**VIEUX TEMPS**

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur:

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

Saumur, imprimerie de P. GODET.